

## INFORMATION

### MODIFICATION DE LA REGLEMENTATION 2021

Suite à la décision du bureau exécutif de la F.F.C. en date du 17/12/2020 et après validation en conseil fédéral du 22 janvier 2021, il convient de prendre note de la modification de l'article ci-dessous concernant l'attribution des catégories pass'cyclisme pour la saison 2021.

#### § 2 Attribution initiale des niveaux des Pass'Cyclisme

16.2.1 Attribution des niveaux Pass'Cyclisme pour :

- Un nouveau licencié n'ayant jamais pratiqué la compétition.
- Un participant non licencié avec un titre de participation à la journée.  
(Même critère)

Âges des nouveaux licenciés	Niveau d'accueil	
	Hommes	Femmes
17 à 29 ans	D1	D3
30 à 39 ans	D2	D3
40 à 49 ans	D3	D4
50 ans et +	D4	D4

- Les clubs concernés par le changement de catégorie de leurs nouveaux licenciés de 17 à 29 ans seront contactés par mail, si le coureur ne souhaite pas prendre de licence dans cette nouvelle catégorie, elle lui sera remboursée par la Fédération Française de Cyclisme par l'intermédiaire du compte club.
- Il convient aussi pour les nouveaux licenciés de joindre dans la rubrique documents de leur espace licencié, le CV obligatoire, ainsi que si nécessaire la copie de leur licence des fédérations affinitaires, ceci, afin de faciliter la validation des licences.

Marc ANSERMIN  
Président de la commission CPT-Masters